

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

REBREUVIETTE

PLAN DE ZONAGE

PLU ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLU APOUVOÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLU@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées en application de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uas : Secteur de la zone urbaine présentant des enjeux naturels
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zone inondable

- Zone inondée constatée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Maison remarquable
3	Moulin
4	Monument aux morts
5	Eglise Saint-Vaast inscrite
6	Chapelle
7	Calvaire
8	Chapelle
9	Ferme et pigeonnier-porche
10	Maison remarquable
11	Pierre tombale et monument aux morts
12	Caveau
13	Chapelle Saint-Martin

